



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATTUT - BEZ (Suppléante) - COLIN - FADDI - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DURAND (Suppléant) - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VICENTE.

*Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.*

**N° 2018/45**

**Objet : Voirie : attribution du marché de travaux à bons de commande pour les travaux de diverses voiries sur le territoire de la CCLPA (2018 - 2021)**

Vu le Code des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 09 février 2018,

Vu les différentes propositions transmises,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 26 février 2018, a étudié les 5 dossiers transmis en tenant compte du prix, des prestations et de leur valeur technique.

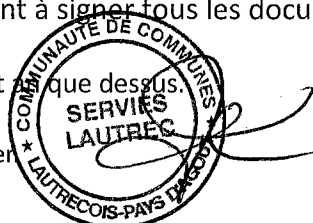
La Commission d'appel d'offres propose de retenir le groupement d'entreprises CARCELLER/ROSSONI domicilié route de Lafenasse 81120 REALMONT, pour un montant estimatif de 220.036 € HT, comme étant l'entreprise la mieux-disante.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir le groupement d'entreprises CARCELLER/ROSSONI pour la réalisation des travaux de diverses voiries à réaliser sur le territoire de la CCLPA pour les années 2018 à 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue au groupement CARCELLER/ROSSONI le marché à bons de commande de travaux de diverses voiries pour les années 2018 à 2021 pour un montant estimatif annuel de 220.036 € HT,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Voirie 2018
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et années que dessus.  
Pour copie conforme.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 18 avril 2018.



Le Président  
Raymond GARDELLE